



Convocation :..... 11.10.2021
Affichage :..... 11.10.2021

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021 À 18H

N° 2021/17

Objet : CROUS site de Castres – Convention de mise à disposition de personnel

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Catherine DURAND, M. Michel MARTIN, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Didier HOULES, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

Mme Eve BUGIS

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2021/17

CROUS site de Castres – Convention de mise à disposition de personnel

Le Président ayant exposé,

Depuis le 1^{er} septembre 2005, le Syndicat mixte apporte un soutien au fonctionnement du restaurant universitaire et de la résidence universitaire de Castres.

Cette mesure se traduit soit par la mise à disposition d'un agent, soit quand ce n'est pas possible pour le Syndicat, par le versement d'une subvention à titre exceptionnel (ce qui était le cas pour l'année 2016-2017 : 16 850 €).

Depuis l'année universitaire 2017-2018, le Syndicat mixte met à disposition un agent titulaire, à raison de 17h30 hebdomadaires.

Le CROUS demande au Syndicat mixte de maintenir son soutien pour l'année universitaire 2021-2022.

Le Président propose de reconduire cette mesure dans les mêmes conditions que précédemment et propose d'approuver un avenant à la convention prolongeant la mise à disposition jusqu'au 28 août 2022.

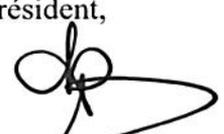
Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant à la convention, annexé à la présente délibération,
- autorise le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Castres, le 21 octobre 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,




Arnaud BOUSQUET